

2^e PORTRAIT DE L'ITINÉRANCE AU QUÉBEC TOUT LE MONDE COMPTE

**Le 24 avril 2018,
mobilisés et engagés pour mieux comprendre
le phénomène de l'itinérance!**

Le dénombrement au Québec :

- s'inscrit dans le cadre du deuxième portrait de l'itinérance au Québec porté par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Le portrait vise à obtenir une compréhension globale de l'itinérance à partir d'une diversité d'indicateurs complémentaires provenant de sources de données variées. Le dénombrement est un outil parmi plusieurs autres;
- se déploie dans le cadre d'un dénombrement ponctuel pancanadien;
- est coordonné, à l'échelle régionale, par les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS), en collaboration avec leurs partenaires du milieu de l'itinérance;
- est réalisé dans onze régions du Québec : Saguenay-Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Mauricie et Centre-du-Québec, Estrie, Montréal, Outaouais, Chaudière-Appalaches, Laval, Lanaudière, Laurentides et Montérégie.

OBJECTIFS

DÉNOMBRER LES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE VISIBLE

Déterminer, dans une collectivité, le nombre de personnes en situation d'itinérance visible qui se trouvent dans les refuges et autres ressources d'hébergement temporaire, dans la rue ou dans un lieu non conçu pour l'habitation humaine, sans avoir de domicile fixe, pendant la nuit du 24 au 25 avril 2018.

RECUEILLIR DES RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE

Au moyen d'un questionnaire, obtenir des renseignements sur les données démographiques et autres caractéristiques telles que l'historique d'itinérance et l'utilisation de services.

**Le dénombrement aide à suivre l'évolution
du phénomène de l'itinérance au fil du temps.
Ce qui importe, ce ne sont pas tant
les nombres obtenus que leur évolution
dans le temps.**

Les données du dénombrement seront combinées aux autres indicateurs du deuxième portrait, ce qui permettra de déterminer des priorités d'action répondant aux besoins des personnes déterminés par les milieux, en vue :

- d'améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir;
- d'éviter leur passage à la rue ou d'en favoriser leur sortie.

**Le dénombrement représente
une belle occasion de sensibiliser
et de mobiliser les partenaires et la population
relativement à la question
de l'itinérance!**